



Ensemble.

**Comparution devant le Comité permanent des langues officielles de la
Chambre des communes.**

**Étude sur la situation économique des communautés de langue
officielle en situation minoritaire.**

Présentation de

Monsieur Laurier Thibault, directeur général

Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada

Le mardi 27 mai 2014

Édifice La Promenade, Pièce 228

151 rue Sparks

Ottawa, Ontario



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 026 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 27 mai 2014

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 27 mai 2014

•(0915)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. En ce mardi 27 mai 2014, il s'agit de notre 26^e séance. Nous sommes ici, conformément à l'article 108 du Règlement, pour réaliser une étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous recevons aujourd'hui quatre personnes. Nous allons commencer par M. Thibault, du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada.

Monsieur Thibault, vous avez la parole.

M. Laurier Thibault (directeur général, Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada): Merci, monsieur le président.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je m'appelle Laurier Thibault et je suis le directeur général du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada. Je m'adresse à vous au nom des membres de notre réseau et de son conseil d'administration.

Je remercie le Comité permanent des langues officielles de donner au RCCFC cette occasion privilégiée de mettre en évidence le rôle que jouent ses institutions d'enseignement et de formation postsecondaire en ce qui a trait à la vitalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'engagement de votre comité est d'autant plus louable qu'il se tourne vers des institutions d'enseignement et de formation comme celles de notre réseau pour développer sa réflexion.

Par le passé, nous avons eu l'occasion de vous faire part de la contribution de nos institutions au développement de leurs communautés. Plusieurs raisons expliquent cela. En effet, nous oeuvrons sur le terrain. Nous sommes motivés par les préoccupations et les attentes de nos jeunes, dont plusieurs adultes, et de leurs futurs employeurs. Nous préparons les travailleurs qualifiés de demain. Nous sommes des partenaires essentiels des gouvernements dans la mise en oeuvre de leurs stratégies d'emploi, de formation de la main-d'oeuvre et d'employabilité. En bref, nous sommes branchés sur l'avenir de nos communautés. C'est pourquoi nous sommes convaincus que vos délibérations sur la situation économique de nos communautés sont indissociables d'une vision claire et articulée sur la formation postsecondaire de nos futurs travailleurs qualifiés. Nous ne sommes donc pas que des initiateurs d'emplois bien rémunérés, mais aussi des créateurs de richesse.

Dans l'état actuel du marché du travail, les diplômés en formation technique et professionnelle dispensée par nos collèges trouvent plus facilement des emplois répondant aux besoins immédiats des entreprises de leur milieu. Les collèges et institutions postsecondaires de formation francophone en milieu minoritaire remplissent un double mandat. Ils doivent d'abord accroître l'accès aux études

postsecondaires en français dans les domaines technique et professionnel. De plus, par leurs actions et leur présence active, ils soutiennent le développement de leurs communautés. N'oublions jamais que des jeunes formés dans leur milieu, dans leur domaine de compétence et dans leur langue maternelle auront tendance à y demeurer et à bâtir leur avenir dans leur communauté. C'est pourquoi nos institutions doivent offrir une gamme de programmes concurrentiels et variés en fonction des besoins du marché du travail et des attentes des employeurs.

Depuis 1995, notre réseau est la voie pancanadienne de 61 établissements d'enseignement collégial de formation en français dans les 10 provinces et les territoires. Par ses programmes de collaboration et ses initiatives de réseautage, le RCCFC contribue activement au développement de l'enseignement et de la formation collégiale postsecondaire en français au Canada, au bénéfice de plus de 30 000 étudiants à temps partiel et à temps plein annuellement.

Depuis sa fondation, le RCCFC a appuyé et contribué au financement de pas moins de 129 projets de collaboration et de partage d'expertises dans une foule de domaines qui mettent à profit les valeurs d'entraide, de partenariat, de créativité et d'entrepreneuriat comme leviers du développement économique. Nos collègues sont donc des acteurs essentiels de la vitalité économique de nos communautés. Ils soutiennent les entrepreneurs de plusieurs façons, notamment sur le plan de la recherche appliquée. En effet, ils leur permettent d'améliorer leur processus de production et leur productivité tout en offrant à leurs étudiants d'acquérir de l'expérience en travaillant sur des projets concrets.

En 2012, notre réseau a notamment soutenu un projet de partenariat entre le Collège Boréal de l'Ontario, le Collège Mathieu de la Saskatchewan et le Cégep Gérald-Godin dans la région de Montréal pour développer un programme de réinsertion des travailleurs expérimentés dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Le RCCFC a joué un rôle de catalyseur auprès de ces institutions afin qu'elles accompagnent les personnes âgées qui retournent sur le marché du travail.

Je tiens également à souligner un autre exemple de partenariat entre trois de nos autres membres des provinces maritimes, soit le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, l'Université Sainte-Anne de la Nouvelle-Écosse et le Collège Acadie de l'Île-du-Prince-Édouard concernant un projet unique de délocalisation de la formation spécialisée en soudure, une première pour les francophones des Maritimes.

D'ailleurs, en janvier 2012, l'hon. Bernard Valcourt, à l'époque ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, précisait que cette collaboration entre le gouvernement fédéral et les trois établissements francophones d'enseignement postsecondaire donnait désormais à des étudiants en milieu rural ou minoritaire une occasion unique de profiter de l'initiative de la construction navale dans le domaine de la métallurgie.

● (0920)

Voilà des exemples d'adaptation à de nouvelles réalités du marché du travail. Il en va de même pour les partenariats de plusieurs de nos institutions. Le but est de reconnaître les acquis et les compétences, particulièrement en éducation à la petite enfance.

Nos institutions d'enseignement et de formation doivent apprendre à former des étudiants pour des emplois et des métiers qui n'existaient pas ou qui se sont radicalement transformés au cours des dernières années. Si les nouvelles technologies représentent des défis de formation, elles représentent pour nos établissements des possibilités insoupçonnées. Les membres du RCCFC sont passés maîtres dans la formation d'appoint en utilisant et en développant des moyens de diffusion comme les webinaires et les cours en ligne ouverts et massifs, et ce, afin de mettre en commun les ressources, les expertises et l'esprit de partenariat de nos membres, partout au Canada. Voilà la force de notre réseau.

Par exemple, le Consortium de l'Ouest et du Nord pour l'éducation postsecondaire et la formation, qui regroupe sept établissements de formation, a vu le jour grâce au RCCFC. Ce consortium leur permet de mettre en commun leurs expériences, leurs expertises et leurs ressources pour maximiser leur efficacité et garantir une meilleure qualité d'accès à l'éducation postsecondaire ainsi qu'à la formation dans l'Ouest et le Nord du Canada. Nos établissements jouent donc un rôle primordial. En effet, ils tracent l'avenir de leurs communautés en répondant à des besoins changeants par des moyens adaptés. En éducation et en formation, le statu quo n'est pas une option. Ceux qui ne tiennent pas compte de cette réalité s'exposent à voir leur existence même menacée et leur possibilités de développement économique compromises.

Nous tenons à souligner encore une fois que l'économie de nos communautés doit s'appuyer sur des infrastructures physiques et virtuelles pour améliorer l'offre de programmes. Nous vous rappelons que l'offre de services et de programmes de qualité, dans des infrastructures modernes et flexibles, est un puissant stimulant de la demande pour de la formation en français. En éducation, il n'y a rien de plus attirant pour les étudiants et leurs futurs employeurs que des programmes pertinents offerts dans des infrastructures modernes dotées de services d'aide à l'apprentissage et d'équipement à la fine pointe, sans compter, bien sûr, un enseignement en français de qualité.

En tant qu'organisme dont la mission est d'établir un véritable partenariat entre les établissements d'enseignement collégial francophones du Canada, nous faisons nôtres les recommandations de certains de nos partenaires qui ont déjà été formulées devant votre comité, en particulier par l'Association des universités de la francophonie canadienne et par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Ces recommandations regroupent, en tout ou en partie, les priorités que le RCCFC estime nécessaires au développement de nos communautés francophones en milieu minoritaire. L'éducation et la formation sont les pierres angulaires de leur avenir; les collèves et les établissements du RCCFC en sont les artisans.

En guise de conclusion, nous souhaitons que le comité permanent réitère auprès du gouvernement du Canada la recommandation numéro 10 du rapport de juin 2009, qui est intitulé *5000 postes bilingues à combler chaque année: le rôle des institutions postsecondaires dans la promotion de la dualité linguistique canadienne*. Ce rapport porte sur la mobilité étudiante entre les institutions postsecondaires au pays.

Je vous remercie de votre attention et serai heureux de répondre à vos questions, avec toute la passion qui m'habite.

● (0925)

Le président: Merci, monsieur Thilbault.

Nous allons maintenant passer à Mmes Bossé et Brown, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Madame Bossé, vous avez la parole.

Mme Suzanne Bossé (directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Monsieur le président, membres du comité, bonjour.

Je m'appelle Suzanne Bossé. Je suis la directrice générale de la FCFA. Je suis ravie d'être accompagnée aujourd'hui par Marjie Brown, qui est gestionnaire du dossier de l'immigration au sein de la fédération et responsable de superviser, entre autres, les travaux d'appui au réseau en immigration francophone.

Nous sommes devant vous aujourd'hui pour parler des liens entre l'immigration francophone et la vitalité économique de nos communautés.

Depuis près de 15 ans, la fédération assume la coordination nationale du dossier de l'immigration de langue française au sein des communautés francophones et acadienne. À ce titre, la FCFA est un interlocuteur privilégié de Citoyenneté et Immigration Canada, et elle appuie les 13 réseaux en immigration francophone, les RIF, dont j'aurai l'occasion de vous parler plus longuement dans cette présentation.

Tout d'abord, vous me permettrez de faire une clarification d'ordre conceptuel. Le gouvernement met de plus en plus l'accent sur les immigrants dits « économiques ». Or, au sens littéral, un « immigrant économique » est un résident permanent ou temporaire sélectionné en raison de ses compétences et capacités à s'intégrer au marché du travail. On parle ici, entre autres, des compétences linguistiques, de l'éducation, de l'expérience professionnelle, etc. Ainsi, les catégories d'immigrants économiques sont nombreuses et n'excluent, en fait, que celles des réfugiés et du regroupement familial.

Si on prend cette large définition, on constate qu'entre 2006 et 2012, 10 406 des résidents permanents d'expression française qui se sont établis au sein de nos communautés étaient des immigrants économiques. Quelques-uns étaient certes des investisseurs ou des entrepreneurs, mais la vaste majorité était des travailleurs qualifiés, des candidats sélectionnés par les provinces et territoires, ou encore des travailleurs temporaires qui ont obtenu la résidence permanente grâce à la Catégorie de l'expérience canadienne.

Ces individus contribuent au développement économique de nos communautés en répondant aux besoins criants en matière de main-d'oeuvre de nos institutions. Je pense à nos écoles qui ont besoin d'enseignants et d'enseignantes, aux garderies qui ont besoin d'éducateurs et d'éducatrices à la petite enfance ou encore aux services de soins de santé qui ont besoin de professionnels dans ce domaine.

Or, comme ce comité l'a constaté lui-même à deux reprises déjà, les communautés francophones et acadienne n'ont pas leur juste part en matière d'immigration. Si on regarde seulement les chiffres pour l'année 2012, et seulement ceux des catégories d'immigrants dits « économiques », on voit que les nouveaux arrivants d'expression française ne représentaient que 1,3 % de tous les immigrants économiques établis à l'extérieur du Québec. C'est loin, très loin des objectifs que le gouvernement et les communautés se sont fixés.

Si cette situation persiste, ce n'est certes pas parce que les communautés ne se sont pas prises en main. Comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, il s'est développé au cours de la dernière décennie treize réseaux en immigration francophone, les RIF, dans neuf provinces et deux territoires. Ces réseaux rassemblent autour de l'immigrant et de la communauté d'accueil toute l'expertise et tout le savoir-faire d'intervenants actifs en éducation et en formation continue, en santé, en employabilité, en développement économique, en services d'établissement, sans compter les municipalités et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Pris ensemble, les 13 RIF rassemblent plus de 250 membres et partenaires.

Ce travail en réseau représente une approche adaptée à la réalité de nos communautés, développée par et pour elles, et les RIF produisent des résultats. En matière d'appui à l'intégration économique, les réseaux et leurs membres ont généré des services de mentorat, de jumelage immigrant-employeur, de formation d'appoint et, en Ontario, entre autres, de cours de langue axés sur le marché du travail.

Depuis 2013, les RIF et leurs partenaires ont aussi coordonné trois tournées de liaison dans l'ensemble du pays pour informer les employeurs sur les possibilités de recruter une main-d'oeuvre francophone à l'étranger. Une quatrième tournée est prévue pour le mois prochain.

Les RIF jouent donc un rôle de premier plan en matière d'immigration économique reconnu par Citoyenneté et Immigration Canada. Or, pour réellement remporter le pari de l'immigration francophone, qu'elle soit économique ou non, il faut se donner les moyens d'atteindre les objectifs et de renforcer les capacités des intervenants qui agissent sur le terrain.

• (0930)

Par exemple, si on peut se réjouir du nombre et de la popularité des services d'établissements francophones qui se sont créés au cours de la dernière décennie, il reste que ces services n'existent pas partout où il y a un besoin. Or, si les immigrants dits « économiques » arrivent au Canada avec des offres d'emploi déjà en main, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas besoin d'appui ou de services d'établissement.

D'autre part, indépendamment de l'existence de services francophones d'établissement, les immigrants d'expression française font face à d'autres défis en matière d'intégration économique. Je pense, entre autres, aux problèmes d'accès à l'évaluation des compétences en français.

Je vous donne un exemple concret. Récemment, un journal francophone de Terre-Neuve-et-Labrador rapportait que les immigrants d'expression française de la province doivent se rendre jusqu'à Halifax pour passer le test d'évaluation du français. On ne parle ici que de l'évaluation des compétences linguistiques.

Enfin, il faut noter que les immigrants ayant le français comme première langue officielle parlée connaissent un taux de chômage plus élevé que les francophones nés au Canada. Les immigrants d'origine africaine semblent également défavorisés à cet égard. Cette

situation appelle des mesures ciblées pour s'assurer que ces nouveaux arrivants pourront pleinement intégrer le marché du travail et pourront contribuer à créer de la richesse pour leur collectivité.

Je vais terminer ma présentation en formulant quelques recommandations.

Les gouvernements devraient investir pour renforcer la capacité des structures et des services mis en place au sein des communautés francophones et acadiennes pour recruter, accueillir et intégrer les immigrants d'expression française.

Il faudrait que le gouvernement fédéral se donne les moyens de réellement faire de l'immigration francophone, notamment en recrutant plus activement dans les pays sources francophones, comme ceux du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne.

Les gouvernements devraient prendre des mesures pour renforcer une approche concertée entre les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés et les ordres professionnels dans le but de faciliter la reconnaissance des titres de compétence étrangers et d'accroître l'accès à l'évaluation en français.

Ce sera un plaisir pour moi de répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Merci, madame Bossé.

Je cède maintenant la parole à Mme Mulaire, du World Trade Centre Winnipeg.

Mme Mariette Mulaire (présidente-directrice générale, World Trade Centre Winnipeg): Merci, monsieur le président.

Je suis présidente-directrice générale du World Trade Centre Winnipeg.

Je vais vous raconter un peu mon histoire afin que vous puissiez vous faire une idée de ce que j'ai traversé et comment nous en sommes arrivés à avoir un World Trade Centre bilingue à Winnipeg.

À l'époque, je travaillais avec Joyce Bateman à Diversification de l'économie de l'Ouest, ou DEO. La communauté francophone était venue voir le ministère pour obtenir du financement pour le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le CDEM.

La première chose que le ministère a dite à la communauté francophone était ceci:

[Traduction]

« Oh, c'est un truc francophone. Adressez-vous à Patrimoine canadien. »

[Français]

La communauté francophone a refusé en disant que cet organisme s'occupait de développement économique et que, par conséquent, il devrait être financé par DEO.

DEO n'a pas seulement accepté de financer le CDEM — dont je suis devenue la directrice par la suite —, mais il a également normalisé ce financement. Le CDEM s'est donc retrouvé au même niveau que le Women's Enterprise Centre et le Community Futures Network of Canada, soit les autres groupes qui recevaient du financement pour faire du développement économique. On a normalisé le fait français dans le domaine économique. Bravo!

J'ai travaillé au CDEM pendant une dizaine d'années. Nous faisons du développement économique local dans les municipalités qui avaient adopté une politique de bilinguisme. Cela a porté fruit et l'entrepreneuriat se portait très bien. Cela a suscité beaucoup d'intérêt. Dans la communauté, il y a eu plusieurs demandes pour utiliser notre bilinguisme pour faire des affaires à l'échelle nationale et internationale. Les gens de chez nous voulaient trouver de nouveaux marchés. Ils ne pensaient pas nécessairement à la France, au Québec ou à la Belgique.

Nous avons alors mis sur pied l'Agence nationale et internationale du Manitoba — l'ANIM —, dont j'assume également la présidence. Nous avons commencé à travailler avec différents marchés, surtout ceux de la France et du Québec. Nous avons vraiment constaté la valeur ajoutée du bilinguisme. Nous avons pu attirer de l'investissement chez nous, c'est-à-dire des *French dollars*, comme nous les appelons. La majorité anglophone a aussi pu en profiter.

Notre mandat principal était de travailler avec les marchés de la Francophonie, mais ce mandat a rapidement été élargi. En effet, nous avons organisé le premier forum économique international au Manitoba. Ce forum s'est tenu non seulement en français et en anglais, mais également en espagnol. À Winnipeg, ce sont les petits francophones, les sept d'entre nous qui étaient à Saint-Boniface, qui ont amené le premier forum économique international et le deuxième, en 2012. C'était une manifestation de la force économique du bilinguisme.

Nous sommes allés chercher d'autres marchés. Nous avons organisé quelque chose qui a été bénéfique à tous, tant aux francophones qu'aux anglophones. Tout le monde a profité de la venue de gens à Winnipeg pour faire des affaires dans la langue de leur choix, que ce soit le français, l'anglais ou l'espagnol. Ces gens ont profité de notre bilinguisme.

Les choses allaient tellement bien que nous avons envisagé la possibilité d'attirer un World Trade Centre à Winnipeg. Qu'est-ce qu'un World Trade Centre? Pourquoi un World Trade Centre? Il y a 330 World Trade Centres dans le monde, dont la maison mère est à New York — on en a tous entendu parler. C'est un réseau sur lequel on peut compter.

L'ANIM a acheté la licence moitié-moitié avec la Winnipeg Chamber of Commerce, qui a alors dit que le World Trade Centre de Winnipeg devait être bilingue. Pourquoi tout le personnel du World Trade Centre de Winnipeg devait-il être bilingue? Parce que lorsque nous faisons des affaires à l'échelle internationale, il est sensé de parler au moins les deux langues officielles de notre pays. Notre équipe parle aussi l'espagnol, le chinois et l'allemand.

Les réunions du personnel se déroulent en français. Chez nous, nous parlons en français pour garder la langue vivante. Cependant, il est vrai qu'aussitôt que nous en sortons, nous nous parlons beaucoup en anglais.

Le World Trade Centre de Winnipeg a découvert que dans le réseau international, il n'y a pas que la France, la Belgique et l'Algérie qui apprécient le fait français. Par l'entremise du World Trade Centre, nous avons rencontré des gens de la Roumanie, de l'Italie, de la Hongrie, des Pays-Bas et même de la Chine qui

parlaient français. Cela nous donne un petit atout. Nous avons quelque chose que d'autres pays n'ont pas. Le fait d'avoir deux langues officielles nous permet de nous internationaliser. Dès le départ, nous avons une ouverture sur le monde. À l'échelle internationale, surtout en français, nous avons vraiment constaté que ce bilinguisme avait de la valeur.

J'ai appris cinq choses, que j'aimerais partager avec vous.

Premièrement, normaliser le fait français dans le monde économique, ça rapporte.

● (0935)

Deuxièmement, le « *brand* » d'un Canada bilingue est très respecté au plan international.

Troisièmement, le gouvernement fédéral établit présentement plusieurs accords commerciaux. On en entend parler un peu partout. Par exemple, il vient d'en conclure un avec la Corée du Sud. Un accord est également en cours avec l'Union européenne. Elle est signée, en principe. Ça nous donne un avantage au niveau international. C'est un point qui nous distingue d'autres marchés. On le sent et on le voit.

Le fait que le Canada soit francophone et anglophone est un grand atout. Je crois vraiment que, dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements, le Canada devrait soutenir collectivement sa francophonie dans tous les secteurs.

Nous recevons beaucoup de missions de l'extérieur du pays. Celles-ci viennent de partout dans le monde. Chaque fois, nous nous employons à les faire venir chez nous, à Saint-Boniface, pour leur faire découvrir son petit cachet francophone. Chaque fois, les gens sont impressionnés, et ce, parce que nous avons maintenu une des valeurs primordiales du Canada. Chaque fois, ils rentrent chez eux impressionnés par ce que nous avons pu leur offrir.

Cependant, pour que nous puissions y arriver, nous avons besoin d'investissements dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la culture et des médias. Pour notre journal, *La Liberté*, on voit que la situation est difficile. Elle n'est pas évidente. Il faut soutenir ces organismes. Radio-Canada est notre canal médiatique. Celui-ci nous parle et parle de nous. Il faut soutenir ces institutions de sorte que, dans le monde entier, nous ayons une valeur différente de celle des autres pays et que cela nous ouvre des portes.

Il n'y a pas que ça. En effet, ça crée de la richesse, ça génère de l'investissement et c'est bon pour l'ensemble du Canada.

Le président: Merci, madame Mulaire.

Je donne maintenant la parole à Mme Gionet, de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Mme Angéline Gionet (directrice générale, Régionale de Wood Buffalo, Association canadienne-française de l'Alberta): Bonjour. Je suis Angéline Gionet, directrice de l'Association canadienne-française de l'Alberta, régionale de Wood Buffalo, à Fort McMurray. Je travaille au sein de cette organisme depuis le 15 janvier 2007.

De 2000 à 2011, la population de Fort McMurray a augmenté de 138 %. Le nombre d'habitants est passé de 56 000 à 116 000. En 2010, on prévoyait que la population allait augmenter de 7,2 % par année. Toutefois, en 2013, la population a augmenté de 9,2 %. La communauté francophone compte environ 14 000 personnes à Fort McMurray. Au cours des derniers 12 mois, le taux de natalité a été de 120 naissances par mois.

J'aimerais aussi vous présenter quelques chiffres: 30 % de la population gagne entre 175 000 \$ et 189 000 \$ par année; 25 % de la population gagne environ 250 000 \$ par année; 24 % des professionnels ont deux emplois; 21 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Plus de 60 % de la population a besoin d'une nette amélioration de ses conditions de logement. Louer une chambre coûte 800 \$ par mois et un appartement de deux chambres coûte 2 000 \$ par mois. Le prix moyen d'une maison ordinaire est de 740 000 \$.

On estime que plus de 230 000 habitants seront installés à Fort McMurray en 2020. Plus de 75 000 employés travaillent présentement dans la région. En 2030, on s'attend à ce qu'il y ait 905 000 employés. Entre 2012 et 2020, la somme de 92 milliards de dollars aura été investie dans la région.

Il y a plus de 300 organismes communautaires à Fort McMurray. Toutefois, aucun de ces organismes n'offre de services en français. Lorsque nous voulons référer à un autre organisme des francophones ayant de la difficulté à comprendre ou à s'exprimer en anglais, nous devons les accompagner. L'ACFA est la seule porte-parole de développement de la francophonie locale. Nous avons la responsabilité d'offrir et de créer des services afin de répondre aux besoins de toute la communauté.

En ce qui concerne le gouvernement albertain, ce dernier n'offre des services en français que dans deux secteurs bien particuliers, soit la gestion scolaire francophone et les procès en français relevant du Code criminel. Ce dernier aspect laisse à désirer. Aucun fonds n'est alloué pour les mouvements communautaires ou pour les soins primaires.

Je suis une des deux employés de l'ACFA de Wood Buffalo. En plus de l'anglais et du français, plus de 135 langues sont parlées en Alberta. Plus de 250 000 habitants parlent le français. Après l'anglais, le français est la langue la plus enseignée dans les écoles en Alberta. En moyenne, un enfant sur trois est inscrit à un programme francophone. Depuis mon arrivée en poste, en 2007, la population francophone a augmenté de 18 %.

Parmi les services que l'ACFA régionale de Wood Buffalo offre à la communauté, on trouve des cours de sécurité bilingues et obligatoires afin que les francophones puissent décrocher un emploi le plus vite possible. Nous recevons quotidiennement des appels téléphoniques et des courriels de francophones de partout au pays et d'ailleurs dans le monde. Nous offrons un service d'accueil aux nouveaux arrivants francophones des autres pays. Ce service a été rendu possible grâce à un partenariat que nous avons créé avec le Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta, à Edmonton.

Avec le service d'aide aux nouveaux entrepreneurs francophones, nous avons, par exemple, aidé huit petites entreprises à s'établir dans notre région. Elles gèrent de deux à huit employés. Davantage d'entreprises francophones se sont installées, mais il s'agit de celles que l'ACFA a réussi à soutenir.

Nous avons un service d'accompagnement pour les francophones victimes de violence. Le seul service de garderie francophone a été ouvert par l'ACFA, il y a cinq ans. Nous offrons ce service pour les

enfants de 0 à 5 ans, ainsi que des programmes avant et après les classes. Il y a une coordination mensuelle des activités socioculturelles en français. Un comité de femmes, qui s'adresse surtout aux femmes francophones de Fort McMurray, a célébré en avril de cette année son cinquième anniversaire.

L'ACFA reçoit plus de 2 000 clients par année depuis que je suis en poste, soit depuis 2007.

• (0940)

En 2011, nous avons perdu le seul service d'emploi bilingue. Il était géré par notre association depuis 10 ans et il était en pleine expansion. Le gouvernement prend des décisions sans consulter la communauté francophone. Un service équivalent a été attribué à une agence anglophone qui n'a aucune expérience à l'égard des besoins des francophones. Un piètre service y est offert.

Le centre pour personnes âgées est un projet de plusieurs millions de dollars. Il a été négocié. On a tenté d'ouvrir ses portes, mais il a été rejeté à cause d'une clause francophone relative au terrain. Comme rien n'est prévu au chapitre de la discrimination en matière de langues, nous avons peu de recours, même en milieu de travail. Nos syndicats eux-mêmes ne sont pas ouverts aux besoins des francophones et à la défense de leurs droits.

Le Centre des ressources francophones sera soutenu d'ici la fin mai 2014 par la bibliothèque publique. Nous devons avoir notre propre centre de ressources de livres francophones et de matériel pédagogique. Aucun service de la bibliothèque publique ne peut soutenir notre communauté francophone.

Nos aînés francophones quittent la région parce qu'ils n'ont aucun service. Nous travaillons avec la zone nord de l'Alberta Health Services pour établir un service bilingue dans le domaine de la santé. Dans le nord de l'Alberta, 10 % de la population est composée de francophones. Il existe toujours certains hôpitaux albertains qui ne permettent pas aux infirmières bilingues de parler français à leurs patients sous peine de réprimande.

Tous les services offerts par l'ACFA sont rendus possible grâce à l'appui du ministère du Patrimoine canadien. Les compressions qui seront imposées à Patrimoine canadien vont avoir un effet négatif sur les services offerts par l'association.

Pour les 2 000 clients auxquels répond l'ACFA chaque année, il lui en coûte environ 70 ¢ par personne pour offrir ses services à Fort McMurray.

Les besoins sont tellement grands qu'il est impossible de faire une recommandation qui pourrait tous les combler.

Merci.

• (0945)

Le président: Merci, madame Gionet.

[Traduction]

À titre informatif, je ne pense pas que Mme Gionet puisse nous voir, mais nous pouvons la voir. Si vous adressez des questions à Mme Gionet, veuillez vous présenter pour qu'elle sache qui lui parle.

[Français]

qui pose les questions.

Nous avons maintenant une heure pour la période des questions et des commentaires.

Nous allons commencer par M. Nicholls.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître devant nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Bossé.

Il y a eu des compressions en ce qui a trait au financement qui permettait aux communautés de participer à Destination Canada. Quelles ressources sont à la disposition des communautés pour faire la promotion de leurs besoins à l'étranger?

Mme Suzanne Bossé: Je vous remercie de votre question.

En fait, depuis que le gouvernement a complètement aboli les budgets de promotion liés à Destination Canada dans le Budget 2012, les ressources qui nous permettent de faire la promotion de nos communautés comme terre d'accueil sont plus que limitées.

Il n'y a donc pas d'appui de la part du fédéral. Il existe certains appuis chez les gouvernements provinciaux et territoriaux. Autrement, il nous est impossible de participer aux salons ou aux foires internationales d'emplois. Je sais que les collègues le font, mais ce n'est pas possible pour nos organismes communautaires et nos réseaux d'immigration sauf avec une aide de la province.

Cela étant dit, je sais que Citoyenneté et Immigration Canada a créé des postes en Afrique, soit au Maroc et au Sénégal. Nous espérons que la création de ces postes va permettre une promotion accrue des communautés. Nous aimerions beaucoup que le ministère des Affaires étrangères s'impliquent également.

M. Jamie Nicholls: Merci.

Vous avez fait des recommandations. Je veux juste préciser une chose. Vous avez dit que le gouvernement doit investir et je sais qu'il va répondre qu'il investit déjà.

Recommanderiez-vous une augmentation du financement? Je ne parle pas seulement d'un investissement, mais bien d'une hausse des montants actuels?

Mme Suzanne Bossé: Nous recommanderions très certainement une augmentation de l'appui financier pour accroître les capacités. On parle ici de 13 réseaux d'immigration francophone dont la responsabilité est de réunir les partenaires et de mobiliser les employeurs. En effet, si on ne peut pas faire la promotion des communautés à l'étranger, il faut pouvoir travailler beaucoup avec les employeurs pour les sensibiliser aux occasions que constitue l'embauche d'immigrants francophones et bilingues.

Compte tenu des ressources actuelles, il est déjà très difficile de le faire. Nous aurions donc besoin d'un appui accru pour renforcer ces capacités. Cela nécessite la création de partenariats avec les chambres de commerce et tout un travail de sensibilisation auprès des municipalités pour s'assurer que celles-ci s'engagent à l'égard de l'immigration francophone.

Nos ressources actuelles sont très limitées. À l'heure actuelle, en Ontario, il y a trois réseaux. En matière d'immigration francophone, les réseaux couvrent des territoires immenses. Si l'Ontario est divisé en trois, vous pouvez imaginer le territoire que chacun de ces réseaux doit couvrir. Or chacun de ces réseaux reçoit en moyenne environ 360 000 \$ par année.

• (0950)

M. Jamie Nicholls: Parlons des partenariats.

Le gouvernement fédéral et quelques provinces ont adopté des cibles en matière d'immigration francophone. Pourquoi est-on toujours si loin d'atteindre les objectifs fixés?

Mme Suzanne Bossé: La vaste majorité des gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas de cible. S'il y en a une, il faut avoir développé une stratégie pour atteindre ces objectifs. L'Ontario a fixé sa cible à 5 %. Cela a été annoncé en 2012. Or on attend toujours la stratégie. Le Nouveau-Brunswick doit dévoiler incessamment, nous l'espérons, sa stratégie sur la croissance démographique liée à l'immigration francophone. Au Manitoba, il y a une stratégie et une cible. Par contre, une décision récente du gouvernement fédéral fait qu'il est beaucoup moins facile d'agir par rapport à toutes les structures, mécanismes et partenariats qui avaient été établis.

L'immigration francophone va demander un engagement accru, clair, net et précis. On parle d'une cible, d'une stratégie et d'un travail concertés mettant à contribution les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral.

M. Jamie Nicholls: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Gionet.

Je suis M. James Nicholls, porte-parole adjoint du NPD en matière de langues officielles.

Au sujet des données que vous avez colligées, j'aimerais savoir si vous avez utilisé le recensement du gouvernement canadien ou celui de la région de Wood Buffalo. Je sais qu'avec le recensement canadien, il s'est avéré difficile de déterminer les chiffres exacts.

Mme Angéline Gionet: Ici, à Fort McMurray, étant donné que la population augmente si rapidement, la municipalité de Wood Buffalo et le gouvernement albertain se sont entendus pour que la municipalité effectue ses propres recensements afin de suivre l'évolution de la communauté. La province accepte aussi les chiffres de la municipalité.

M. Jamie Nicholls: Il est clair que cela se fait sans l'aide du gouvernement fédéral.

Dans votre présentation, vous avez dit avoir perdu en 2011 les services en emploi pour les francophones.

Pour les francophones cherchant un emploi dans votre région, quelles ont été les conséquences de la perte de cette subvention?

Mme Angéline Gionet: C'est comme si on avait enlevé une patte à une table. Pour nous, la francophonie, c'est l'ACFA. C'est la porte d'entrée des francophones qui arrivent à Fort McMurray.

On nous a enlevé la prestation de ce service destiné aux francophones et on l'a confiée à une agence anglophone n'ayant pas d'expertise dans ce domaine. Cette agence m'a appelée pour me demander de l'aider à mettre le programme sur pied parce qu'elle ne savait pas comment s'y prendre.

Cela nous a nui énormément. Les francophones recevaient des services de cette agence, mais pendant un an et demi, il n'y avait seulement qu'une employée bilingue. Les francophones se mettaient en ligne et attendaient leur tour. Quand leur tour arrivait, ils rencontraient une conseillère anglophone et ils recommençaient le processus.

C'est le même vieux scénario qu'on a vécu toute notre vie. Ce n'est pas la bonne façon de faire. On ne consulte pas les gens pour comprendre les besoins des francophones.

Cela a pour conséquence que les francophones reviennent nous voir pour recevoir ce service. Un service à l'emploi, c'est plus que d'offrir de l'aide pour la rédaction d'un curriculum vitae. C'est tout ce qui entoure le soutien qu'il faut donner aux gens qui arrivent et qui doivent s'acclimater, qui ont besoin de services pour leur famille, etc.

Ce sont des fonds qui étaient...

• (0955)

Le président: Merci, monsieur Nicholls et madame Gionet.

Je cède maintenant la parole à M. Gourde.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le président, c'est Mme Bateman qui doit commencer.

Le président: Pardonnez-moi.

Madame Bateman, vous avez la parole.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. Leurs commentaires m'ont beaucoup intéressée.

Une des prémisses de notre étude est que nos deux langues officielles constituent un avantage économique. C'est l'un des objectifs de notre étude.

Ma question s'adresse à tous nos témoins, en commençant par ma concitoyenne qui vient du Manitoba. Pouvez-vous faire des commentaires sur les avantages économiques de la dualité linguistique canadienne?

Je vous remercie de vos commentaires sur les ententes économiques. Quand nous avons pris le pouvoir, seulement cinq ententes économiques avaient été conclues. Maintenant, il y en a 43, que nous avons conclues avec un grand nombre de pays. Nous axons nos efforts sur la création d'emplois et la croissance économique. C'est bon pour vos étudiants, monsieur Thibault.

Madame Mulaire, pouvez-vous nous dire de quelle façon la conclusion de telles ententes économiques renforce notre position dans le monde?

Mme Mariette Mulaire: Premièrement, quand j'étais au CDEM et à l'ANIM, on a fait des études sur la rentabilité des investissements. Les chiffres minimaux et vraiment conservateurs indiquaient 15 \$ pour chaque dollar investi.

J'aimerais revenir sur la question de l'immigration francophone.

On reçoit 90 000 \$ par année du gouvernement du Manitoba pour participer à Destination Canada et, à chaque reprise, notre coordonnatrice revient avec des gens d'affaires, des gens qui viennent s'installer chez nous. Par exemple, Chez Sophie et le Croissant sont de nouvelles entreprises créées grâce à l'immigration. Est-ce que c'est rentable? Et comment! Avec 90 000 \$ par année, on ramène une richesse, on crée des emplois et on crée des nouvelles entreprises. À mon avis, c'est tellement évident que le fait d'hésiter à investir dans l'immigration francophone est un non-sens.

En ce qui a trait aux investissements dans un Canada bilingue, je pense que j'en ai suffisamment parlé plus tôt. Le gouvernement fédéral conclut des ententes commerciales, ce qui est bien. Selon nous, cela ouvre une multitude de portes. C'est d'ailleurs dans ces circonstances qu'on voit aussi à quel point les gens avec qui on travaille à l'étranger voient le Canada comme un pays ouvert, non

seulement sur le plan des échanges commerciaux mais aussi sur le plan de sa propre dualité linguistique. Cela démontre que le pays est de nature plus internationale. Selon moi, ces investissements ont un excellent rendement. On n'a pas de statistiques jusqu'à présent concernant le World Trade Centre, qui existe depuis un an et deux mois, mais on en a sur d'autres organismes, surtout ceux de la francophonie. Par exemple, dans le cas de Centrallia, qu'on a amené chez nous, on voit la rentabilité de l'investissement.

• (1000)

Mme Joyce Bateman: Merci.

Madame Bossé, que dites-vous à ce sujet?

Mme Suzanne Bossé: Je serai brève.

Je pense que c'est très clair. Le potentiel qu'offre la dualité linguistique, soit le fait d'avoir ces deux langues officielles, est nettement présent. Il y a une reconnaissance, notamment par le gouvernement lors des différents discours du Trône où l'on parle des deux langues officielles, de l'importance de l'identité canadienne.

Toutefois, ce potentiel n'est certainement pas pleinement exploité. On peut le constater si on considère les inscriptions dans les écoles et les programmes d'immersion en français. Il n'y a pas suffisamment d'écoles. La lentille francophone n'est pas suffisamment intégrée dans toute négociation liée à des accords internationaux, que ce soit avec l'Europe ou un autre continent. Cela fait en sorte que l'immigration francophone et l'importance de relever nos défis de vieillissement de la population et d'exode des jeunes ne sont pas suffisamment prises en compte...

Mme Joyce Bateman: Plus précisément, madame Bossé, vous avez mentionné les jeunes. J'ai noté que depuis les années 1990, votre organisation a reçu plus de 25 millions de dollars pour des investissements.

Avez-vous des exemples concrets indiquant que vos investissements auraient contribué à accroître les capacités économiques des jeunes partout au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde?

Mme Suzanne Bossé: Je ne sais pas qui a reçu 25 millions de dollars...

Mme Joyce Bateman: Il est indiqué que votre organisation aurait reçu plus de 25 millions de dollars...

Mme Suzanne Bossé: Vous parlez vraiment de notre organisation?

Mme Joyce Bateman: Oui.

Mme Suzanne Bossé: La FCFA aurait reçu 25 millions de dollars pour les jeunes?

Mme Joyce Bateman: Cet argent devait permettre d'aider les jeunes, les aînés, les femmes, la petite enfance, soutenir l'alphabetisation et la santé.

J'aimerais que vous me donniez un exemple concret sur les diverses activités pour votre clientèle et comment nos investissements ont contribué à accroître leurs capacités économiques.

Le président: Merci, madame Bateman.

Madame Bossé, vous pouvez répondre à la question.

Mme Suzanne Bossé: Le travail de la FCFA est de coordonner les activités et les actions des organismes qui travaillent au développement global des communautés. La fédération ne développe pas de programmes exclusivement et spécifiquement pour les jeunes, car une fédération jeunesse le fait. Il faudrait voir quels ont été les investissements spécifiques pour le programme jeunesse.

Le président: Monsieur Thibault, brièvement, s'il vous plaît.

M. Laurier Thibault: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la députée, si nous voulons répondre à votre question ou à une partie de votre question, nous devons vous dire qu'actuellement, nos collègues travaillent énormément avec Canadian Parents for French et avec Canadian Youth for French. Ensemble, ils cherchent à s'assurer que les jeunes étudiants anglophones qui sont inscrits dans des programmes d'immersion française peuvent poursuivre leur formation en français au niveau postsecondaire.

Il est important qu'un étudiant qui est en formation en immersion puisse poursuivre sa formation en français parce que, s'il ne le fait pas, malheureusement, au cours des années subséquentes, il risque de perdre les acquis qu'il a eu en français. Pour nous, c'est quelque chose de très important. Voilà pourquoi on travaille en partenariat avec ces deux organismes.

Je dois vous avouer, monsieur le président, que je remercie également Patrimoine canadien qui a vu toute l'ouverture qu'avaient les collègues vis-à-vis l'importance accordée à l'immersion. Le ministère nous a accordé des fonds pour poursuivre le travail dans ce domaine.

• (1005)

Le président: Merci, monsieur Thibault.

Je cède maintenant la parole à Mme St-Denis.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Gionet.

Je suis Lise St-Denis, députée d'une circonscription du Québec et vice-présidente du comité.

Madame Gionet, comment entrevoyez-vous l'avenir de la francophonie à Fort McMurray et en Alberta?

Mme Angéline Gionet: J'ai écouté ce que M. Thibault vient de mentionner. Le fait que des gens comme eux, à l'extérieur de l'Alberta, continuent de former des francophones et continuent d'aider les étudiants en immersion française nous permet d'avoir des employés ici, chez-nous. Par exemple, c'est grâce à ces formateurs que la majorité de mes employés travaillent aujourd'hui chez-nous dans un service de garde à la petite enfance. Des anglophones ont choisi de travailler en français. Nous sommes la seule porte d'entrée.

Ces francophones viennent énormément nous épauler. Dans les autres provinces, ils ont la chance de pratiquer ce qu'ils apprennent, alors qu'ici, en Alberta, ce n'est pas le cas pour les jeunes qui vont en immersion.

D'après mon expérience, quand je vais dans les expositions pour essayer de valoriser et de normaliser le fait français, je rencontre ces jeunes qui sont en immersion. Ils sont tellement fiers de venir me dire qu'ils parlent français. Je parle avec eux et, quatre mots plus tard, ils ne peuvent plus continuer la conversation. C'est triste de voir qu'on ne peut pas les épauler et qu'on ne peut pas mettre en place des systèmes pour qu'ils puissent continuer d'apprendre en français, comme cela se fait si bien ailleurs, d'après ce que je viens d'entendre de la part des autres participants.

C'est ce qui nous manque. Il n'y a pas vraiment d'ouverture de la part du gouvernement provincial par rapport au fait français. Normaliser le français serait déjà un atout incroyable.

Hier soir, je suis allée à la conférence Leading the North, qui se déroule ici. On parlait de l'économie qui est en plein boom dans tous les secteurs, soit l'agriculture, l'exploration pétrolière, l'alimentation, etc. Ils parlaient de la richesse de l'est du pays qu'on

apporte ici. J'étais dans la salle. Je pleurais presque et je me suis dit: Wow!

Récemment, nous étions une cinquantaine de francophones à participer à une activité en français. On a évalué le nombre d'années de scolarité qu'on avait ensemble et, pour les 50 personnes assises dans la salle, le nombre était important. C'est toute une richesse, mais on a besoin de réveiller le gouvernement. Je ne sais vraiment pas comment cela se fera, mais on ne peut pas continuer ainsi.

Il y a énormément de francophones qui s'assimilent, et ce, très rapidement. Le taux d'assimilation en Alberta est important. Ça nous prend 99 % des gens des communautés francophones qui transmettent la langue pour garder la francophonie vivante, mais ici en Alberta, le taux se situe à 79 %. Alors, il faut agir parce que la génération de francophones qui s'en vient est en train de s'assimiler à grande vitesse.

Mme Lise St-Denis: On a fait état dernièrement de travailleurs québécois qui ont été floués par de fausses agences de main-d'oeuvre en Alberta. Dans ce contexte, êtes-vous en mesure d'aider les individus qui sont pris au dépourvu? Par exemple, il y a des Québécois qui arrivent en Alberta, qui ont payé pour aller dans cette province et qui se retrouvent avec rien. Il n'y a pas d'emploi, pas de logement, rien.

Mme Angéline Gionet: Ici, le travail ne manque pas, mais nous avons effectivement vu beaucoup de cas de ce genre. Un bon nombre de Canadiens francophones ont de la difficulté à se trouver un emploi à Fort McMurray à cause de plusieurs facteurs, dont le manque d'ouverture face aux francophones. C'est difficile pour eux.

Pour ma part, j'accueille des personnes qui sont dans cette situation. Nous les aidons selon nos moyens. Nous en avons nourri et hébergé dans nos bureaux. Plus d'une fois, j'ai même puisé dans mon propre porte-monnaie, surtout dans le cas de femmes seules avec des enfants. Elles sont vraiment vulnérables. Je pourrais passer la journée à vous raconter ce genre d'histoires. Il ne s'agit pas pour nous d'une passion ou d'une motivation. La francophonie est pour nous une source d'inspiration très profonde. C'est la seule chose qui nous permet de continuer à fonctionner dans les conditions de travail que nous connaissons présentement.

• (1010)

Mme Lise St-Denis: Merci.

Monsieur Thibault, les collègues en milieu minoritaire sont-ils sous-financés par rapport aux institutions anglophones?

M. Laurier Thibault: Nous avons toujours fait valoir notre besoin de disposer d'un appui additionnel. Compte tenu du pourcentage de francophones, l'offre de formation en français coûte beaucoup plus cher, surtout si on veut être concurrentiel. Si on veut offrir la même formation que celle offerte par les collègues anglophones, le faible pourcentage de francophones fait que c'est toujours plus coûteux.

Voilà pourquoi je disais dans ma présentation que nous souhaitions, par l'entremise des programmes d'infrastructure, pouvoir continuer à appuyer nos collègues. L'objectif est de faire en sorte que leurs infrastructures soient modernes et à la fine pointe sur le plan technologique. Si un étudiant ou un parent d'étudiant se rend compte qu'il manque d'outils dans un collège ou que la technologie y est dépassée, il risque d'opter pour un collège anglophone.

Vous avez raison. Il est certain que la formation en français au niveau collégial implique des coûts additionnels.

Mme Lise St-Denis: Les francophones vivant en milieu minoritaire ont-ils encore des batailles juridiques à mener en matière d'éducation?

Le président: Merci, madame St-Denis.

Monsieur Thibault, vous avez la parole.

M. Laurier Thibault: Les conseils scolaires de plusieurs provinces sont présentement devant les tribunaux. Malheureusement, il y a trop de contestations. L'article 23 de la Charte reconnaît ces droits, mais les conseils scolaires doivent sans cesse les revendiquer devant les tribunaux.

Pour notre part, nous favorisons la continuité. Nous travaillons beaucoup avec les conseils scolaires francophones en vue d'amener les étudiants francophones du secondaire et les étudiants en immersion à poursuivre leurs études en français au niveau collégial. Je crois que c'est un atout pour eux. En arrivant sur le marché du travail après avoir reçu cette formation, ils auront un avantage et des possibilités d'emploi que n'auront pas leurs collègues unilingues anglophones.

Le président: Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Gourde.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Thibault.

Dans votre présentation, vous avez abordé une partie du problème en disant qu'il fallait adapter les programmes collégiaux en fonction des spécificités du marché du travail. Il s'agit ici de permettre aux jeunes Canadiens d'acquérir les connaissances nécessaires pour entrer le plus rapidement possible sur le marché du travail.

Y a-t-il un écart entre les besoins de l'industrie et l'adaptation des programmes à ces besoins? Est-ce qu'il peut y avoir un délai de deux, trois ou quatre ans? L'industrie vous aide-t-elle en vous informant, par exemple, qu'elle va mettre en oeuvre de nouvelles technologies et qu'il serait probablement important que vous prépariez les futurs travailleurs en conséquence?

M. Laurier Thibault: Nos collèges sont très près du milieu industriel et des entreprises. Pour eux, il est essentiel d'être connectés avec le marché du travail parce qu'ils doivent répondre aux besoins exprimés par les entreprises. Souvent, j'ai vu des entreprises être en mesure de collaborer avec des collèges pour ce qui est de l'équipement, par exemple. Quand un équipement coûte très cher, certaines entreprises fourniront un appui financier pour s'assurer que cet équipement est à la fine pointe. L'équipement utilisé pour la formation dans les collèges est mis à la disposition des étudiants et correspond vraiment à ce qui existe sur le marché du travail.

On est aussi très imaginatifs. Les infrastructures coûtent très cher. Concernant la formation dans les métiers, les trois collèges en situation minoritaire sont assez bien équipés. Il y a un centre de formation des métiers à La Cité, à Orléans. Le Collège Boréal, à Sudbury, dispose d'un bon équipement pour enseigner les métiers. Il y a quelques années, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à Bathurst, a mis à niveau et modernisé tout son équipement pour enseigner les métiers.

Comme je le disais dans ma présentation, votre collègue, le ministre Valcourt, a été très surpris de voir à quel point on était imaginatifs.

Vous annoncez un boom dans les politiques relatives à la construction navale dans les Maritimes, mais comment les communautés francophones pourront-elles en bénéficier? À l'Île-

du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, il n'est pas possible d'avoir de l'équipement pour répondre à cela. On s'est demandé s'il y avait un moyen imaginatif de le faire. On a donc mis sur pied un programme hybride de délocalisation du métier de la soudure. La dimension théorique est offerte en ligne, mais en ce qui concerne la dimension pratique, les collèges sont en train de voir si les étudiants de leur territoire sont près d'un collège anglophone. Si c'est le cas, des ententes seront conclues avec le collège anglophone afin que ces étudiants puissent utiliser l'équipement à des périodes qui leur seraient réservées. S'il n'y a pas de tel collège, on conclura des ententes avec des entreprises afin que les étudiants puissent y faire leur formation pratique. Par exemple, ils pourraient faire de la soudure dans une grande entreprise.

Il y a ici une chose très intéressante. En faisant cela, l'employeur est en mesure de juger du potentiel des futurs travailleurs. Quand viendra le moment d'embaucher quelqu'un après l'obtention de son diplôme, il ne se cassera pas la tête. Les stages en entreprise organisés par les collèges facilitent énormément le placement étudiant après l'obtention du diplôme. Les employeurs voient les étudiants et c'est pour cette raison qu'au niveau collégial, il y a d'excellents taux de placement des étudiants. S'ils voient de bons candidats, ils ne perdront pas de temps à placer des annonces dans les journaux, à la télévision et sur Internet pour recruter des gens. Ils embaucheront le stagiaire qui a fait un stage dans leur entreprise.

La formation hybride, soit à distance et « en présentiel », dans les entreprises ou dans d'autres collèges est une nouvelle façon imaginative de répondre aux besoins du marché du travail.

• (1015)

M. Jacques Gourde: Vous êtes en première ligne. Pouvez-vous informer les jeunes qu'il y a de hauts taux de placement dans les métiers qu'ils veulent apprendre? Si, à court terme, on a besoin de 5 000 soudeurs au Canada et qu'il n'y a que 2 000 étudiants en soudure, tôt ou tard, il faudra embaucher des immigrants pour pourvoir ces postes. Est-ce un message que vous donnez aux étudiants?

M. Laurier Thibault: Nos collèges sont très proactifs et ils ont tout intérêt à l'être. En voyant ces emplois potentiels, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont décidé qu'il fallait que leurs étudiants francophones puissent en bénéficier. Ces provinces font du recrutement de façon très proactive auprès des étudiants parce qu'elles savent que de très bons emplois sont créés.

Je dois avouer qu'on valorise de plus en plus les métiers. Auparavant, on avait l'impression que, hors de l'université, point de salut. Aujourd'hui, les emplois qui sont offerts requièrent davantage une formation technique et professionnelle. Cela n'enlève rien à la formation universitaire, mais c'est le constat qui est fait.

Je vais vous donner un exemple. Il y a quelques années, on a demandé à un des dirigeants de la Fédération des chambres de commerce du Québec pourquoi, dans cette province, les employeurs ne finançaient pas les institutions postsecondaires. Il a répondu qu'ils donnaient suffisamment d'argent au gouvernement en taxes et en impôts et que c'était la responsabilité du gouvernement de le faire. Il a ajouté que si, un jour, ils étaient forcés de donner de l'argent au système de formation postsecondaire, ils le donneraient aux collèges parce que c'était ce qui correspondait à leurs besoins.

M. Jacques Gourde: Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes retournent aux études au cégep, au niveau postsecondaire, à l'âge de 30, 40 et même 50 ans.

• (1020)

M. Laurier Thibault: C'est exact, et c'est pourquoi j'aimerais également parler de tout ce qu'on fait sur le plan de la reconnaissance des acquis et des compétences pour répondre rapidement aux pénuries du marché du travail et aussi pour ne pas décourager les gens qui ont besoin de recyclage ou les nouveaux arrivants.

Imaginons un programme collégial de deux ans. Si on dit à quelqu'un qu'il doit se recycler et que cela prendra deux ans, cette personne sera grandement démotivée. Si on dit à un immigrant qui vient d'arriver qu'il doit suivre une formation de deux ans s'il veut travailler dans tel ou tel domaine, on le décourage et on ne remédie pas à la pénurie.

De plus en plus, on outille nos collègues afin qu'ils soient en mesure de reconnaître les acquis et les compétences, c'est-à-dire d'être en mesure de faire une évaluation. Les gens ont-ils des compétences relatives à la formation recherchée qui ont été acquises dans les emplois qu'ils ont occupés précédemment? On fait alors cette évaluation et, le plus souvent, on peut créditer 8, 9 ou 10 mois de formation.

Le président: Merci.

Monsieur Daniel, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui.

Je vais commencer par poser quelques questions relativement simples.

Peut-être que vous pourriez répondre à celle-ci, madame Mulaire. Au Canada, quels sont les obstacles au développement économique durable dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

[Français]

Mme Mariette Mulaire: Il y a plusieurs éléments à mentionner. Préférez-vous que je réponde en anglais ou en français?

[Traduction]

M. Joe Daniel: Peu importe.

[Français]

Mme Mariette Mulaire: Je vais donc continuer en français.

On a parlé d'immigration. C'est vraiment important parce qu'il faut outiller les nouveaux immigrants. Investir en immigration est une question de durabilité économique pour le Canada. C'est le cas quand on a recours à Destination Canada, par exemple. Quand les gens sont ici, il faut s'assurer qu'on les outille, comme Mme Gionet l'a indiqué pour Fort McMurray. On en a parlé plus tôt. Si ces gens arrivent chez nous et qu'on ne leur donne pas les outils nécessaires pour bien s'intégrer, il n'y aura pas de durabilité économique.

Je pense donc que le dossier économique est très important. On parle avec les représentants des collègues et des universités de façon à outiller les étudiants pour obtenir ce qui est le plus demandé par le marché. C'est une autre contribution à la durabilité économique. Considérons tout ce qu'on fait dans nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. On a parlé des jeunes et il s'agit de prévoir les investissements nécessaires pour la réussite. Parfois, il n'y a que des miettes, mais des miettes donnent des miettes qui ne sont pas durables.

À mon avis, quand une entreprise décide d'investir, elle le fait pour sa durabilité. C'est de cette façon que les gouvernements doivent penser. Il faut investir et ne pas penser que ce sont des dépenses. On entend parler de bilinguisme ou dire qu'on a donné 25 millions de dollars à la FCFA, mais ce sont des investissements dans notre pays et dans notre durabilité économique, plus que n'importe quoi d'autre. Il s'agit de changer notre façon de penser. Il faut penser en termes d'investissements plutôt que de dépenses, comme le font les entreprises qui réussissent.

[Traduction]

M. Joe Daniel: Vous avez surtout parlé du volet de l'immigration. Qu'en est-il de la population locale? Il y a beaucoup de chômage. Qu'est-ce qui empêche les gens de la région de mettre sur pied une entreprise rentable? D'après ce que j'ai compris, l'analphabétisme est un gros problème. Est-ce qu'on s'attaque à ces problèmes dans ces communautés minoritaires? Comment? Que faisons-nous pour veiller à faire disparaître ces obstacles pour que les gens puissent décrocher les emplois qui existent?

[Français]

Mme Mariette Mulaire: Cela revient un peu au commentaire de M. Thibault au sujet des universités.

Un groupe de chez nous, Pluri-elles, s'occupe d'alphabétisation pour les nouveaux arrivants francophones et pour ceux qui sont déjà chez nous. Beaucoup de Franco-Manitobains qui sont originaires de la province ont besoin d'aide pour obtenir les outils nécessaires. Ce pourrait être une question d'alphabétisation. Qu'on le veuille ou non, beaucoup de francophones au Canada — on parle toujours de la minorité — sont peut-être analphabètes. Ils ont quand même besoin d'investir pour obtenir les outils. Pluri-elles est l'exemple d'un organisme qui travaille avec les gens d'ici et qui proviennent de chez nous, mais qui ont besoin d'aide pour obtenir cet outil qui va contribuer à la durabilité économique.

• (1025)

M. Laurier Thibault: Monsieur Daniel, il y a quelques semaines, mon collègue partenaire, le directeur général du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, M. Normand Lévesque, a comparu devant ce comité.

Le RESDAC travaille énormément à améliorer la littératie. Malheureusement, nous avons eu de très mauvaises nouvelles. Nous pensions qu'avec le portrait qu'avait brossé une étude, particulièrement sur les minorités, nous pourrions obtenir le financement pour la réalisation de ce projet. Dans certains cas, avant d'admettre des étudiants, les collègues en situation minoritaire doivent relever le niveau de littératie de ces étudiants. C'est ce qu'on fait. Donc, la faible littératie est un obstacle.

Il y a également l'obstacle du nombre. Comme je le disais tout à l'heure, nous essayons de convaincre les étudiants en immersion de poursuivre leurs études en français parce qu'il faut qu'il y ait suffisamment d'étudiants inscrits pour une année donnée pour qu'on puisse offrir le programme. Si des étudiants provenant de l'immersion viennent s'ajouter, nous pourrions offrir la formation parce qu'il y aura suffisamment d'étudiants. Pour nous, il est très important qu'il y ait suffisamment d'étudiants afin d'offrir ce programme.

Il y a un autre obstacle. Comme je le disais à M. Gourde, il est important d'investir dans les infrastructures. Il n'y a que trois collèges — deux en Ontario et un au Nouveau-Brunswick — qui offrent une formation professionnelle en français. Nous essayons de soutenir le Collège Mathieu, en Saskatchewan, par l'entremise de La Cité, du Collège Boréal et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Il y a un grand développement économique en Saskatchewan qui est comparable, voire plus grand, que celui de l'Alberta. Cette province a besoin de professionnels et de gens de métier francophones. Nous examinons comment nous pouvons aider, avec à nos partenariats et nos collèges existants en Ontario et au Nouveau-Brunswick, le Collège Mathieu en Saskatchewan.

Il y a le même problème au Manitoba. L'École technique et professionnelle de l'Université de Saint-Boniface dit elle aussi avoir des besoins et veut savoir comment elle peut s'inscrire dans le réseau et dans le développement de ces programmes.

Le président: Merci, monsieur Thibault.

[Traduction]

Merci, monsieur Daniel.

[Français]

Je cède maintenant la parole à Mme LeBlanc.

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je m'appelle Hélène LeBlanc et je suis la porte-parole en matière de coopératives pour l'opposition officielle. Je vous remercie beaucoup de vos témoignages, qui sont ultra intéressants.

J'aime beaucoup aussi parler d'investissements, d'économie durable et de la façon dont le gouvernement fédéral peut être un partenaire dans la réalisation d'une économie durable en faisant des investissements judicieux.

Vous avez également parlé de la valeur ajoutée du bilinguisme. Cette dualité linguistique nous distingue et est une valeur ajoutée pour tout le Canada. Elle est bénéfique à notre économie.

Madame Gionet, je vous remercie d'être parmi nous.

Concernant justement les investissements, vous avez fait une demande de fonds dans le cadre de l'Entente Canada-Alberta. Si mes informations sont exactes, vous demandez un investissement de 55 000 \$ de la part du gouvernement fédéral.

Quelles seront les conséquences pour votre organisme si vous ne recevez pas ces fonds? Quelles seront les conséquences pour la communauté francophone de votre région de l'Alberta?

Mme Angéline Gionet: Si nous ne recevons pas ces fonds, le nombre d'employées devra être réduit de deux à un. Dans les derniers sept ans, nous avons réussi à mettre plusieurs programmes sur pied. Il est certain que nous ne pourrions pas maintenir tous ces programmes et services avec une seule employée.

Il y a un autre facteur. Cela fait sept ans que nous travaillons à un rythme élevé. Je ne sais pas combien de temps nous pourrions continuer à maintenir à flot tous ces programmes avec deux employées. Notre association est tellement fragile que la moindre diminution de notre financement nous place dans une situation très précaire.

• (1030)

Mme Hélène LeBlanc: Je crois que vous avez bien exprimé également les besoins grandissants en matière de services aux personnes francophones, compte tenu de l'augmentation de la

population. Pensons à ceux qui arrivent en Alberta pour y travailler, notamment.

J'aimerais vous poser une autre question au sujet des coopératives, dont je suis porte-parole. Dans votre région, en matière de développement économique régional, est-ce que les coopératives font partie de l'offre?

Mme Angéline Gionet: Le Conseil de développement économique de l'Alberta a son siège à Edmonton, à cinq heures de route de là où nous demeurons. En sept ans, ces gens se sont déplacés une fois pour venir chez nous, à Fort McMurray. Je les rencontre quand je me rends à des réunions à Edmonton. Ils sont aussi tellement débordés qu'ils n'ont pas le temps ni les ressources pour nous épauler ici. De notre côté, nous sommes grandement sollicités. Il se creuse donc un fossé entre les deux.

Mme Hélène LeBlanc: Merci, madame Gionet.

Monsieur Thibault, on parle beaucoup de petites et moyennes entreprises. Au Canada, on va faire face, tôt ou tard, à un déficit sur le plan de la relève entrepreneuriale. Je me demandais si certains de vos programmes étaient ciblés principalement sur l'entrepreneuriat. Étant donné que je suis la porte-parole de mon parti en matière de coopératives, je vais en profiter pour en faire la promotion. Est-ce que vous parlez du modèle coopératif comme d'une solution à la relève entrepreneuriale?

M. Laurier Thibault: Je vous remercie de votre question, madame LeBlanc.

C'est pour nous un objectif constant que de développer le sens de l'entrepreneuriat chez nos étudiants. Bien entendu, ça commence dès le primaire et ça se poursuit au secondaire. Nous en avons de beaux exemples. Grâce à la collaboration de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec, un appui a été apporté à des collègues. Il y a un bel exemple, soit celui du Club PhénoMènE, au Campus de la Péninsule acadienne du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, qui a...

Mme Hélène LeBlanc: C'est super, mais est-ce qu'on parle du modèle coopératif?

M. Laurier Thibault: Dans ces clubs d'entrepreneurs, il est bien entendu que le modèle coopératif constitue une façon de développer l'entreprise. Je ne pourrais pas vous dire si on insiste sur cette notion pendant la formation qui leur est donnée, mais c'est un des modèles.

Mme Hélène LeBlanc: Je vous invite à le faire. Nous allons échanger nos cartes et je pourrai partager certaines choses avec vous. Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Mulaire.

Pendant que j'étais à Winnipeg, j'ai eu la chance d'aller à Saint-Boniface. C'est super, on y retrouve vraiment un dynamisme très important. Vous avez un gouvernement provincial néo-démocrate qui apporte son soutien à l'entrepreneuriat social et aux coopératives et qui veut élaborer un cadre législatif en la matière.

Quel est l'apport des coopératives au sein du World Trade Centre Winnipeg? Comment les coopératives peuvent-elles aider à l'essor économique des communautés francophones en milieu minoritaire, surtout en dehors des grands centres, mais également à Winnipeg même?

Le président: Merci, madame LeBlanc.

Madame Mulaire, vous avez la parole.

Mme Mariette Mulaire: Merci.

Chez nous, nous avons depuis longtemps un esprit coopératif. C'est quand même assez naturel. Certains organismes, comme le Conseil de développement économique de l'Alberta, travaillent beaucoup avec les coopératives. Il y a aussi le mouvement des caisses, qui a été très fort en matière de coopératives.

Au World Trade Centre Winnipeg, nous travaillons avec tout le monde qui s'intéresse à un autre marché, que ce soit des coopératives ou des entreprises. Tel est notre rôle, c'est-à-dire favoriser les échanges commerciaux. Quelques coopératives ont participé au forum Centrallia, que nous avons organisé.

Il s'agit plutôt de normaliser les coopératives dans le mouvement économique. Nous le faisons tout bonnement chez nous, tant avec les francophones qu'avec les anglophones.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Williamson, la parole est à vous.

•(1035)

[Français]

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai juste une petite question pour vous, madame Brown. Représentez-vous le World Trade Centre Winnipeg ou...

Mme Marjie Brown (gestionnaire, Immigration, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Je suis de la FCFA.

M. John Williamson: D'accord, merci beaucoup. Ça m'aide un peu.

Monsieur Thibault, le Collège Boréal est un de vos collègues membres. Il est situé à Sudbury, n'est-ce pas?

M. Laurier Thibault: Le Collège Boréal a aussi un très grand campus à Toronto et de nombreux autres centres dans le Nord de l'Ontario. Il couvre plus de 75 % du territoire ontarien de multiples façons.

M. John Williamson: C'est quand même un programme en vertu duquel le collège s'engage à offrir une deuxième formation postsecondaire à temps plein aux étudiants qui ne sont pas parvenus à trouver un emploi dans leur domaine 12 mois après l'obtention de leur diplôme.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce programme? Je trouve cela vraiment remarquable. En somme, vous dites aux étudiants de venir étudier chez vous et que, s'ils ne trouvent pas de travail, vous les préparerez pour un autre emploi.

Cela vous coûte-t-il beaucoup d'argent? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Laurier Thibault: Je regrette, monsieur Williamson, mais je n'ai pas cette information. C'est un détail que doit posséder le président du Collège Boréal. Vous comprendrez qu'il existe divers programmes pour soutenir l'employabilité chez les 61 membres de notre réseau. C'est donc plutôt difficile de répondre directement à votre question.

Toutefois, comme je l'expliquais tout à l'heure à votre collègue, M. Gourde, la question de l'employabilité est très importante. Grâce à notre formation d'appoint, on reçoit beaucoup de jeunes adultes et d'adultes qui ont besoin de se recycler. C'est à ce moment-là que la reconnaissance des acquis et des compétences est importante. C'est également à ce moment-là que le service aux étudiants est en mesure d'offrir un appui à l'étudiant qui revient à l'école. Ce n'est pas

toujours facile. Quand quelqu'un revient aux études après une absence de quelques années, ça prend de la motivation. Les collègues doivent donner à cette personne un appui et un encouragement et c'est ce qu'ils font.

Je vous donne un autre exemple de ce qu'on fait activement pour assurer l'apprentissage et la réussite. On a financé un programme d'aide virtuel à l'apprentissage du français. Ce programme est offert en ligne à nos étudiants, et ce, 18 heures par jour, 7 jours par semaines. Nous sommes en train de financer ce programme pour que l'étudiant qui a un problème dans ses travaux puisse être en mesure de faire appel à ce centre de services. Auparavant, c'était uniquement pour le français. Dorénavant, ce sera également pour les mathématiques. Nous sommes en train de créer ces centres d'aide pour soutenir les étudiants qui ont besoin d'aide. Tous les collègues travaillent énormément sur l'employabilité.

Je disais plus tôt qu'il était important d'amener les gens à un certain niveau d'instruction pour qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires. Il est clair que nos collègues en situation minoritaire reçoivent des étudiants qui n'ont pas tout le bagage académique pour poursuivre leurs études. On s'assure donc de leur donner tout l'accompagnement nécessaire pour mettre leurs connaissances à jour avant de leur donner de la formation technique ou professionnelle en vue de l'obtention de leur diplôme. C'est en partie le travail que font nos collègues.

Je vais m'assurer que le président du Collège Boréal, M. Pierre Riopel, reçoit votre question pour vous répondre adéquatement et vous donner toute l'information nécessaire à cet égard.

M. John Williamson: Oui, si c'est possible.

M. Laurier Thibault: Cela va être fait au cours des prochaines heures.

M. John Williamson: Merci beaucoup.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

M. John Williamson: Madame Gionet, je m'appelle John Williamson et je suis député d'une circonscription du Nouveau-Brunswick.

Vous avez d'énormes défis à relever à cause de l'arrivée de beaucoup de francophones chez vous.

Pensez-vous que les gouvernements provinciaux peuvent faire mieux pour développer leur économie? Par exemple, au lieu d'envoyer les jeunes francophones et anglophones à Fort McMurray, est-ce qu'une partie de la solution pourrait être de leur trouver des emplois dans leur communauté.

Êtes-vous d'accord à ce sujet, à savoir que Fort McMurray n'est pas la solution à tous nos problèmes?

Le président: Merci, monsieur Williamson.

Madame Gionet, vous avez la parole.

Mme Angéline Gionet: Je suis d'accord avec vous, monsieur Williamson.

Prenez mon propre exemple. Toute ma vie, j'ai voulu conserver ma culture. J'ai quitté le Nouveau-Brunswick après y avoir vécu pendant 50 ans. Quand je suis arrivée en Alberta, mon mari et moi devions travailler parce que nous n'avions plus d'emploi. Il fallait aussi épargner pour notre retraite. Si j'avais pu rester au Nouveau-Brunswick, j'y serais restée.

Une année après mon arrivée, je me suis assise et j'ai dit à mon mari que je ne pensais pas être en mesure de passer à travers cette situation parce que c'était trop difficile. J'ai quand même choisi de rester pour soutenir les gens qui arrivaient en Alberta, comme je venais de le faire.

S'il y avait du travail au Nouveau-Brunswick, croyez-moi, les francophones retournerait rapidement dans cette province. C'est la même chose pour les Québécois et pour tous les gens de l'est du pays.

• (1040)

M. John Williamson: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Williamson et madame Gionet.

En dernier lieu, je cède la parole à M. Dionne Labelle.

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Merci, monsieur le président. Bonjour à tous et toutes.

Ma première question s'adresse à Mme Mulaire.

J'ai lu les cinq choses que vous avez apprises concernant l'utilité du français. Votre cinquième point m'interpelle particulièrement. Vous parlez de la nécessité de soutenir la francophonie dans tous les secteurs, à savoir la culture, l'éducation, la santé et les médias. En ce qui a trait aux médias, on voit le journal *La Liberté* et Radio-Canada.

Vous savez que depuis 2012, il y a un plan de compressions à CBC/Radio-Canada. Les services français écopent particulièrement de la moitié de l'ensemble des compressions de postes à temps plein au sein de la société d'État. Pourtant, la francophonie canadienne ne correspond pas à la moitié de la population.

Selon vous, quel sera l'impact des ces compressions sur votre communauté? Comment peut-on concilier la valorisation de la francophonie canadienne avec la coupe dans le système sanguin de l'information canadienne que subit le réseau français de Radio-Canada?

Mme Mariette Mulaire: Nous sommes tous ici des amis. Nous sommes tous des gens qui avons à coeur la dualité linguistique du pays. Pour avoir une dualité linguistique, il faut avoir une francophonie minoritaire forte qui se parle, qui se voit et qui s'entend.

Quant aux compressions, c'est parce qu'elles existent que j'ai mis Radio-Canada sur ma liste. Des compressions, il y en a dans tous les domaines. J'aurais pu mentionner beaucoup d'exemples et celui-ci n'en était qu'un parmi d'autres. C'est vrai et on en entend beaucoup parler, mais franchement, à cet égard, je vous dis que c'est inquiétant.

J'espère que ce comité pourra transmettre le message que de sabrer autant dans Radio-Canada, c'est vraiment de sabrer dans les valeurs canadiennes. C'est très important de transmettre ce message. On n'a pas d'autre télévision de langue française. On n'a pas d'autre réseau. C'est ça qui nous garde ensemble. On a besoin de ce lien partout au pays. Radio-Canada joue un rôle immense. On a tous été élevés avec Radio-Canada. S'il n'y avait pas eu la radio et la télévision françaises, on aurait perdu un immense morceau.

Alors, je le demande à tout les gens qui sont ici. Vous avez tous une responsabilité à cet égard. Vous avez au moins un amour pour la dualité linguistique au Canada. Alors, il nous faut une Société Radio-Canada qui est forte. On a besoin de se voir, de s'entendre et, surtout, de pouvoir communiquer entre nous.

Alors, s'il vous plaît, faites tout ce que vous pouvez pour au moins renforcer le budget de cette société d'État. Assurez-vous que Radio-Canada a un avenir. C'est trop important pour la valeur de notre pays.

M. Pierre Dionne Labelle: Je vous remercie de votre témoignage, madame Mulaire. On pense tout à fait la même chose.

Je reviens à M. Thibault, du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada.

Je vois dans votre document que vous regroupez 61 institutions à travers le Canada. Si on enlève les cégeps francophones du Québec, quel est le nombre de vos institutions qui ont un déficit de recrutement? Combien d'entre elles ont des difficultés à recruter et de quel nature sont ces difficultés?

Vous insistez beaucoup sur la nécessité d'aller recruter à la fois des étudiants étrangers et des étudiants qui viennent de l'immersion. Vivez-vous des problèmes de recrutement?

M. Laurier Thibault: On ne vit pas nécessairement de problèmes de recrutement parce que les collèges vivent une croissance. Quand on regarde les statistiques, il n'y a aucun problème à cet égard. On dit qu'on a des besoins parce que si on n'est pas en mesure d'intégrer les francophiles aux francophones, le déclin démographique de nos communautés va bientôt nous frapper de plein fouet. Voilà pourquoi nos communautés, nos collèges et nos institutions ont tout à fait intérêt à travailler avec les francophiles et à intéresser ces gens à nos réalités.

J'ai dit qu'il y avait des programmes en difficulté. Quelquefois, c'est à cause du nombre et de la diversité des programmes. Des programmes sont offerts, mais parfois la cohorte n'est pas suffisante. Dans l'ensemble, le recrutement n'est pas difficile. Le problème se situe dans certains programmes où la part des francophiles et des gens en immersion pourrait assurer une cohorte nécessaire pour pouvoir les offrir. Cela éviterait que l'étudiant aille soit dans un collège anglophone ou encore dans un collège francophone ailleurs au Canada.

• (1045)

M. Pierre Dionne Labelle: Monsieur le président, je pense que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé

[Traduction]

Le président: Oui, nous avons terminé

[Français]

M. Pierre Dionne Labelle: D'accord.

Je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Le président: Merci, monsieur Dionne Labelle.

Merci, monsieur Thibault.

Je remercie tous nos témoins.

[Traduction]

Nous allons clore la séance maintenant, parce que nos témoins ont un avion à prendre.

[Français]

Merci à tous.

[Traduction]

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>